COMMUNE DE BRAZEY-EN-PLAINE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision Générale

- Prescrite par délibération du 29/05/08
- Arrêtée par délibérations du 11/01/11 et 17/11/11
- Approuvée par délibération du 24/09/12

PLAN DE ZONAGE
Extérieurs planche nord

Echelle au 1/5000e

V I S A

Date :

Le Maire,

PIECE N°

6.3

ORGAT — Sciences Environnement, Eau, Environnement, Géologie, Déchets, Assainissement

COPPI – GRILLON – BROCARD – GIRE
Société inter-barreaux d'Avocats

Liste des emplacements réservés

N° d'emplacement	Objet	Bénéficiaire	Superficie graphique
1	Extension / aménagement (y compris paysager) du cimetière) et espace en attente pour liaison future	Commune de Brazey-En-Plaine	6 040 m²
2	Aménagement d'un accès pour voirie ou réseaux divers	Commune de Brazey-En-Plaine	160 m²

LEGENDE

Les zones urbaines

- UC — Zone urbaine de centre ancien à vocation principale d'habitat
- UCa — Secteur de la zone UC acceptant l'activité agricole
- U — Zone urbaine à vocation principale d'habitat
- Udu — Secteur de la zone U déjà urbanisé mais dont les viabilités sont insuffisantes
- UE — Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UEi — Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondabilité du PPRI

Les zones à urbaniser

- AU — Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUE — Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

La zone agricole

- A — Zone agricole
- Ai — Secteur de la zone A soumis au risque d'inondabilité PPRI (voir annexe SUP)

La zone naturelle

- N — Zone naturelle
- Nco — Secteur mixte de la zone N acceptant les activités agricoles ainsi que de loisirs et d'hôtellerie
- Ni — Secteur de la zone N soumis au risque d'inondabilité PPRI (voir annexe SUP)

- Limite de zone et de secteur
- Emplacement réservé
- 10m — Marge de retrait des constructions
- Report pour information de l'Atlas des zones inondables de la vouge
- 600m — Report pour information du secteur considéré comme bien accessible en transports en commun au titre du SCoT

DISPOSITIONS RELATIVES AU D.P.U
Toutes les catégories de zones urbaines et à urbaniser sont soumises au droit de préemption urbain.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAYSAGES
(art. L 123-1-7 du code de l'urbanisme)
* Fiches "paysage"

N

COMMUNE DE TART-L'ABBAYE
COMMUNE DE TART-LE-HAUT
COMMUNE D'ECHIGEY
COMMUNE D'AISEREY
COMMUNE DE MONTOT
COMMUNE DE BESSEY-LES-CITEAUX

LE GRAND PRE
LA MANCHE
LE PAQUIER DU VAY
LA PETITE MANCHEROTTE
LE PRE AU ROY
LA GRANDE FAZ
LA CORVEE DU GROS CHENE
AU POIRIER ROUGE
EN CHOUAN
LES ROTURES
EN L'ECHASSE
LE MOULIN DES BATTEURS
L'AIGE AU POIRIER
LES MEIX MAROTTES
LES MEIX REINE
LA SAULE HAMEAU
LA TOPPE AU COUP
PRE CHAMP D'ARGENT
EN BRULLET
LES PRES TENNOIS
LA COTE SAUCERELLE
AU VANNEAU
EN CHAMP BIS
LE PETIT ROSSIGNOL
EN RESSOUVRE
LA BELLE QUEUE
LES BINGEES
EN SIGILLE
EN PRE BRON
LE TREMBLOT
LA CORVEE BOILEAU
LA PIECE MAITRE JEAN
LES CHAMPS THIBAUT
LES GRANDES CORVEES
LA CORVEE AUX CONTANTS DUMONT
LE CHATEAU FEUX
LA SALIERE
LES COTES DES LOGES
LES CORTOTS AU ROY
LES CORTOTS CHAMPS PHILIBERT
LA TAILLERIE
L'ETANG
LE BOIS DE L'EGE
LES GRANDES COTES A LA CORTOTS
LES QUINTREES
AU RAMEAU
LES PENDANTS DE LA SALIERE
LES PENDANTS DE CHAMP DE MAISON
SUR LE PAQUIER
EN RONCEREAU
EN BAS DE CHAMP DE MAISON
CHAMP DE MAISON
EN BREVACHE
EN LA BAROTTE
LES TERREAUX MATTEES
LA BASSE RAVERE
LA VIE TRAVERSAINE
LES TERRAUX DE LOSNE
LA BELLE CROIX
DERRIERE LA CHAPELLE
LES COMTOTS
LES GRANDES COTES
LES COTES DES LOGES
LES CORTOTS AU ROY
LES CORTOTS CHAMPS PHILIBERT
LA TAILLERIE
L'ETANG
LE BOIS DE L'EGE
LES QUINTREES
AU RAMEAU
LES PENDANTS DE LA SALIERE
LES PENDANTS DE CHAMP DE MAISON
SUR LE PAQUIER
EN RONCEREAU
EN BAS DE CHAMP DE MAISON
CHAMP DE MAISON
EN BREVACHE
EN LA BAROTTE
LES TERREAUX MATTEES
LA BASSE RAVERE
LA VIE TRAVERSAINE
LES TERRAUX DE LOSNE
LA BELLE CROIX
DERRIERE LA CHAPELLE
LES COMTOTS